

Plis électoraux 2017 : La Poste des Bouches-du-Rhône trahit les électeurs-trices et les contribuables !

Communiqué de Presse

Le 18 avril 2017, les facteurs-trices auraient dû commencer à distribuer la propagande électorale présidentielle sur toutes les communes des Bouches-du-Rhône pour le 1^{er} tour.

Mais comme à son habitude, La Poste a bien du mal à partager les richesses avec son personnel...

L'appel d'offre s'est ainsi conclu autour de 70 Millions d'Euros d'argent Public. A partir desquels ont été reversés 201 000 Euros pour les Bouches-du-Rhône... pour finir à une hypothétique rémunération en heures supplémentaires pour les agents.

Cette situation a générée de multiples résistances localisées de la part des facteurs-trices qui réclament une juste réévaluation de la rémunération au regard de la charge importante que représentent le traitement et la distribution de ces plis électoraux !

C'est dans ces conditions que les facteurs-trices de Fos-sur-Mer, Marseille 9^{ème} et Arles ont fait valoir leur droit de grève.

Pour respecter son obligation de distribution de propagande électorale avant le premier tour de ce dimanche 23 avril 2017, La Poste n'a pas souhaité « **perdre son temps** » avec le personnel gréviste.

C'est pourquoi elle a fait le choix de faire arracher les étiquettes nominatives adressées destinées aux électeurs-trices de Fos-sur-Mer pour faire distribuer les plis électoraux par des facteurs-trices qui ne connaissent pas la commune...

Seulement, seuls les citoyens-nes inscrit-e-s sur les listes électorales sont amené-e-s à recevoir nominativement la propagande électorale.

Ce faisant ces plis ont été traités tels que de la publicité non-adressé bourrée dans les boîtes aux lettres d'habitations peut-être inhabitées.

En clair, les citoyens-nes inscrit-e-s sur les listes électorales ne recevront peut-être pas leurs plis !

Au final, La Poste fait l'impasse sur l'égalité de traitement entre les candidat-e-s et à l'observation des règles relatives à la campagne électorale !

Contact Syndicat Sud APT 13 : Yann QUAY-BIZET au 06.83.67.74.21



Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques APT 13

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02

Mail : sud13poste@orange.fr / Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/sudapt13

Bouches-du-Rhône